



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2024

Date de convocation le 08/10/2024

Membres :	
En exercice :	23
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000040.10-2024

VOIRIE : TRAVAUX « ROUTE DE BACHELIN »

Rapporteur : Maria SANDRIN et Gregory PINET

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Chloé VIAL, Patricia COUTHON,

Absent(s): Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Marilyn SERRANO (pouvoir à G.PINET), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à V. GROS), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S.MONTERO),

Excusé(e): Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Sophie DE ARAUJO

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de remise en état sur la route de Bachelin, d'urgence, à la suite des dégâts provoqués par la météo la nuit du 13 au 14 août 2024 et qu'une consultation a été lancée pour cela.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DE000040.10-2024, autorisant les demandes de subventions

Vu la commission voirie en date du 1 octobre 2024,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de remise en état sur la route de Bachelin,

L'entreprise SPIE Batignolles étant la mieux disante, il vous est proposé ce soir de valider son devis portant sur :

Travaux de voirie pour un montant total de 32 065,25 € HT soit 38 478,30 € TTC, réparti :

- Route de Bachelin : 28 265,25 € HT soit 33 918,30 € TTC
- Chemin des Bourbes : 3 800,00 € HT soit 4 560,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE :

De choisir la société SPIE Batignolles pour effectuer les travaux de voirie permettant la remise en état de la route de Bachelin et le chemin des Bourbes pour un montant total de 32 065,25€HT soit 38 478,30 € TTC

D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de la Société SPIE Batignolles

D'autoriser Madame le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire,
SANDRIN Maria

